

DÉLIBÉRATION N° 20190005 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS DE L'ACTIF DU SITIV DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Saint-Chamond au Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) en 2014, ce syndicat a réalisé pour le compte de la ville et sur chacun des derniers exercices, un ensemble d'acquisitions de matériel informatique.

Ces biens acquis dans le passé doivent être affectés à l'actif de la commune de Saint-Chamond. Par ailleurs, pour les exercices à venir, une affectation des biens acquis dans l'année par le SITIV sera également réalisée.

L'ensemble des modalités de ces affectations est repris dans une convention en annexe du présent rapport, convention validée par le SITIV d'une part et par Monsieur le comptable public d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de transfert de biens de l'actif du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes dans l'actif de la commune de Saint-Chamond selon les modalités décrites ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette dernière.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD